

Discours de clôture du colloque “Terre wallonne – Humains admis” 16 avril 2004, Liège, Belgique

José Happart, Ministre wallon de l’Agriculture et de la Ruralité

Les organisateurs ont eu l’amabilité de me convier à dire quelques mots de conclusion. J’en suis content car, arrivé pratiquement au terme de cette législature, (*pendant laquelle j’ai eu la réelle chance, vous n’en douterez pas !, d’être le Ministre de l’Agriculture, secteur pleinement régionalisé*), il est de circonstance de faire le bilan des actions menées.

En tant que Ministre wallon, j’ai voulu m’orienter vers plus de convergence entre les justes revendications des agriculteurs wallons et les attentes légitimes de nos concitoyens.

J’ose croire que

- l’action de mon équipe a été déterminante pour que la nature devienne en Wallonie un bien commun empreint de Qualité. Le milieu naturel est une matière extrêmement sensible puisque éminemment collective. Il a trouvé fin 2002 un outil vital de protection. Le très vaste programme Natura 2000 réalisé en conformité avec les Directives européennes (jusque-là dangereusement ignorées) était indispensable.
- la forêt elle aussi a été tout naturellement l’objet de la nouvelle image de Qualité que l’on a pu donner à la Wallonie.
- plus généralement, le milieu rural doit par définition être partenaire de gestion afin d’assurer sa protection et, mieux encore, son évolution harmonieuse et respectueuse.

Le titre du colloque “Terre wallonne – Humains admis” ou mieux ... “humains amis” ... est fort proche d’un de mes leitmotifs, certains diront de ma rengaine !: *l’homme doit vivre au mieux dans un monde forcément changeant – le monde du vivant est en permanente évolution. Nous n’empêcherons pas une évolution des systèmes de culture ainsi que des paysages qui ne peuvent rester figés, au risque de disparaître faute de justifications économique et sociale.*

Les mondes agricole et forestier sont à la recherche de nouveaux repères face à une population qui considère que l’espace et surtout le territoire rural constituent un bien collectif. Ce partage du territoire, son usage social, il faut les organiser, les réguler...

D’autre part, il existe une prise de conscience, tardive peut-être, de ce que la terre, celle du paysan, est une ressource essentielle : le sol est vivant, complexe, non-renouvelable à échelle humaine, il agit comme interface entre les différents milieux. En tant que ressource, il est soumis à des pressions croissantes.

L’agriculture et la sylviculture dépendent du sol pour le transit vital, l’approvisionnement en eau et en éléments nutritifs et pour la fixation des racines.

Le sol assure des fonctions de stockage, filtration, tampon et transformation, jouant donc un rôle central dans la protection des eaux et l’échange de gaz avec l’atmosphère. C’est également un habitat et un pool génique, un élément du paysage et du patrimoine culturel ainsi qu’une source de matière première.

Avec la récente communication sur “une stratégie thématique pour la protection des sols” de Margot Wallström, la Commissaire européenne à l’Environnement, l’Europe s’engage, dans les années à venir, en faveur de la protection des sols – au même niveau que l’eau et l’air, ce qui correspond à mon choix politique de gestion intégrée.

La forêt qui couvre une importante part de notre territoire wallon se voit confirmer son rôle dans la protection du système climatique de la Terre. La démonstration faite pour la Région wallonne a été étendue pour le territoire belge et s’est inscrite dans un vaste réseau européen. En réponse à nos engagements sur le climat, nous poursuivons les efforts réalisés dans cette matière, en renforçant le suivi des travaux internationaux en lien direct avec la prochaine Directive sol.

En collaboration avec les universités et les organismes de recherche wallons, mon Cabinet, en charge de plus de 80 % de la surface du territoire de la Wallonie, est attentif et actif concernant ces problématiques.

Les fruits des travaux de recherches que nous avons soutenus ont été présentés dans de précédentes réunions scientifiques et se concrétisent encore sous forme d’interventions sur les thématiques concernant plus spécifiquement le sol

- matière organique des sols, gestion de l’azote, puits de carbone, biodiversité,

- érosion et coulées boueuses,
- tassement des sols agricoles, et
- projet de “cadastre et qualification des sols” auquel j’ai participé au côté de mon collègue M. Foret.

Ce dernier projet, dont on a rendu compte ici, a ciblé en priorité les sols contaminés des sites d’activité désaffectés. Heureusement, pour les terres arables wallonnes, les données déjà connues prouvent que de façon générale celles-ci sont saines.

Le sol occupe une place prépondérante dans l’ensemble des filières agricoles pour plusieurs raisons

- nécessité de mieux raisonner encore les itinéraires techniques ;
- garanties de qualité (terroirs, appellations, labels, etc.) ;
- sécurité alimentaire accrue (traçabilité des produits).

Les considérations sanitaires ont aussi introduit des questionnements quant à la persistance d’agents “à risque” (pathogènes, métaux), suite, par exemple, à l’épandage des sous-produits générés par l’activité humaine. Ces enjeux sanitaires peuvent avoir des conséquences économiques très fortes : adoption de normes définissant des valeurs seuils d’interdiction de certains usages, ou d’obligation de réhabilitation pour certaines utilisations.

Les scientifiques nous relaient leurs incertitudes concernant les conséquences possibles de processus lents et cumulatifs ou de nouveaux événements extrêmes imprévisibles. Ils invitent à user d’une façon non arbitraire des principes de précaution et de prévention et à se doter de capacités d’inventaire des sols et de surveillance de leur évolution.

J’ai donc jugé important de confier au groupe ARVA (ce qui signifie terres arables en latin) regroupant des chercheurs des universités de Gembloux et de Louvain ainsi que du Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux et des Services agricoles, la mission d’initier la méthodologie d’inventaire et de surveillance des sols cultivés en Wallonie.

La future Directive Sol, annoncée pour cette année 2004, a d’ores et déjà placé en tête de ses priorités ces deux actions à mener de façon cohérente par les États Membres.

Avec les scientifiques aussi, nous pensons que la connaissance et les solutions concernant les problèmes liés au sol et l’affectation des terres ne peuvent vraiment augmenter que grâce aux cartographies des sols, aux systèmes de surveillance et aux réseaux de données qui permettent l’élaboration de politiques.

Le Projet de cartographie numérique des sols de Wallonie a été mis en place il y a deux ans par mon Cabinet, et vient d’être renouvelé toujours à mon initiative. Un groupe de travail des utilisateurs de cette Carte des Sols devra être mis en place pour étudier et susciter son utilisation. Je souhaite bien évidemment

que les projets y liés bénéficient à une société wallonne.

Sur un plan plus général, il me faut aussi, en cette heure de bilan, rendre justice aux chercheurs et aux organismes de recherche pour leurs rôles importants

- dans l’élaboration des connaissances les plus objectives possible,
- dans la participation au débat public,
- dans leur façon d’être de plus en plus “partie prenante”.

Devant les situations que nous avons vécues et les défis qui nous attendent, il est demandé de plus en plus au scientifique de fournir les éléments susceptibles de fonder scientifiquement les décisions pour le politique qui, *in fine*, doit bien sûr prendre ces décisions. Je vous invite à ne pas négliger cette double fonction du scientifique

- l’élaboration des connaissances scientifiquement fondées,
- la participation au débat public pour assurer l’intérêt général.

Les présentations d’aujourd’hui témoignent du fort potentiel d’intérêts de vos travaux. Il vous appartient de les faire connaître et, une journée comme celle-ci y contribue, pour le bien de la société, pour être reconnu et efficacement aidé. La présence parmi nous de mon ami le Commissaire européen en charge de la Recherche, Philippe Busquin pourra, bien sûr, y contribuer.

Un mot, pour finir, sur l’avenir du financement de votre recherche. En mars 2002, au sommet européen de Barcelone, les chefs d’États sont convenus que les dépenses en matière de recherche-développement devraient approcher 3 % du PIB d’ici 2010, dont 2/3 financés par le secteur privé.

On n’en était qu’à 1,98 % pour l’Europe des Quinze contre 2,70 pour les États-Unis et 2,9 % pour le Japon. La Wallonie est sur la bonne voie puisqu’elle est passée de 1,88 % en 1999 à 2,11 % en 2001.

Vous l’aurez compris, tant les entreprises que les pouvoirs publics devront néanmoins encore faire un effort.

Le Conseil de la Politique Scientifique a estimé que cela impliquait une croissance de 39,1 % entre 2001 et 2010, soit 4,34 % par an pour le financement public (et quelque 4,9 % pour les entreprises).

Comme les objectifs de Barcelone concernent les États Membres et non les Régions, on ne peut, à ce stade, décider de l’effort qui sera réellement demandé à notre Région, cette question appelle un débat politique dans les jours prochains.

Cependant, mon choix est déjà fait. La planète en général et la Région wallonne en particulier assumera ses responsabilités politiques et financières dans le cadre de l’avenir de notre monde, de qualité “humain admis”.